L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 11 JUIN 1884

SEULEMENT DIX SOUS.

Grandes curiosités au Pavillon Fa-renta.

Attractions spéciales! Annonce extraordinaire! Engagement du Prof. W. E. DAVISON, le héros du tour de force le plus périlleux qui ait jamais été accompli. Blondin surpassé quand il passait d'un pic à un autre pic dans les montagnes de la Sierra à 3000 pieds de hauteur, paraîtra toute la semaine et aux matinées. Aussi les célèbres frères MALCOM dans leurs célèbres tours sur le double trapèze, et la charmante première danseuse Mlle WATSON.

Première représentation à la Nlle Orléans de la farce MOVING IN. On terminera par la comédie GOING TO THE BALL.

Sa Hautesse Mast. Harris, le Lion de Mer, à la requête du gouverneur et du maire a consenti à se faire voir de nouveau, afin de donner la chance aux dames et aux enfants d'admirer son admirable fourrure.

La plus grande des représentations à la Nouvelle-Orléans. Meilleur marché qu'une course en char. Seulement 10 cents. 10 juin—

AVIS LEGAL.

AVIS public est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, la ville de la Nlle-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes:

1. Une loi pour amender la loi No 96 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assessement des propriétés foncières, des biens mobiliers, des capitaux et fonds engagés dans les affaires, dans la ville de la Nlle Orléans, de manière à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les retours faits par les contribuables et d'en contester l'exactitude.

2. Une loi pour autoriser la ville de la Nlle Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés assessées comme "propriétés inconnues", et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction pro tanto de la dette flottante de la Nlle-Orléans.

6 juin—au 10 juil

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature pour voter une loi tendant à amender et à voter à nouveau la 43e subdivision de la section 1ère de la loi No 136 de 1880, dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Le dit amendement et vote à nouveau devant pourvoir au paiement des frais dudit témoignage au témoignage pris sténographiquement dans l'affaire, et pour fixer les dépens ainsi que l'enregistrement du dit témoignage.

27 mai—27—3,10,17,24 juin

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.

25 mai—5f en 30 j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'à la session de l'Assemblée Générale de 1884, un bill sera présenté donnant permission à Kramer & Hermann de poursuivre l'Etat comme subrogés de P. J. McGuirck, fermier, pour avoir peint la Maison d'Etat à Baton Rouge, Lne.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1884.

18 mai—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30 j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shérif criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shérif criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville comprenne le paiement desdits honoraires.

1 mai—6f en 30 j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H KELLER.

26avril—20 26—4 9 15 mai

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

26 avril—4 f en 30 j

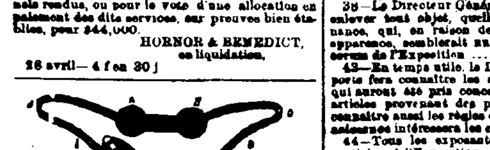

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

152 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril 84—1 an

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Mous' quaires de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties. BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles.

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

30 mars—3m

CONSULAT DE FRANCE

NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale. No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gin (Négociant armateur harenge et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charentes), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. . illaume & Cie, négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigaux (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Clarté & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépôt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de laine sans pour clichage au papier, &c., fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mâme, de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et grains à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Juillet, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses, offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et recevoir des ordres. M. M Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decaudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général

Vicomte PAUL D'ABZAC.

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

CONFECTIONNÉS

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Pour influencer les acheteurs et afin d'écouler les marchandises de Printemps et d'Eté qui me restent, je vendrai, après le 1er juin 1884, tout mon stock à des prix très réduits.

1er juin—

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, &c. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes extra destinées à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle .... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droit d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et sols.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.

24—Tous les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées........ Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes......

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition ......

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN, Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE, Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les mesures ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères....... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.......

E. A. BURKE, Directeur-Général.

Approuvé: ED RICHARDSON, Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général, Commissaire de la République Française, VICOMTE PAUL D'ABZAC.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'Institut 17 fevr—

Apolonie Hoffmann, épouse de Henry Thomann vs. son époux.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2me jour de mai, 1884, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après intitulée, dans le langage et avec les chiffres suivants, à savoir: No 11,165.—Apolonie Hoffmann, épouse de Henri Thomann vs. son époux.—Sur la motion de Sambola et Ducros, avocats de la demanderesse, et sur la preuve fournie à la Cour, à l'appui de la prière de ladite demanderesse: Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 29me jour d'avril 1884, soit maintenant confirmé et rendu final; et que, conformément à cela, il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Apolonie Hoffmann, épouse de Henri Thomann et contre Henri Thomann, son époux, décrétant une dissolution de la communauté d'acquets et de gains, existant entre eux. Il est de plus ordonné et décrété qu'il y ait séparation de biens entre elle et son dit époux, avec le privilège de diriger ses propres affaires à l'exclusion de son dit époux; et qu'elle soit payée de son dit époux, Henri Thomann, la somme de neuf cent trente dollars, avec intérêt légal du jour de la demande judiciaire et les dépens.

Jugement rendu le 2 mai 1884, et signé le 8 mai 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, le douzième jour de mai en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt quatre.

GEO. P. CAZEAR, Député-Greffier.

6 juin—5,8,14,17

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC VETERINARY SPECIFICS

FOR THE CURE OF ALL DISEASES OF HORSES, CATTLE, SHEEP, DOGS, HOGS AND POULTRY.

FOR TWENTY YEARS Humphreys' Homeopathic Veterinary Specifics have been used by Farmers, Stock Breeders, Livery Stable and Turfmen, Horse Railroads, Manufacturers, Coal Mine Companies, Trav'g Hippodromes and Menageries, and others handling stock, with perfect success.

Humphreys' Veterinary Manual, (330 pp) sent free by mail on receipt of price, 50 cents. Pamphlets sent free on application.

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC MED. CO. 109 Fulton Street, New York.

NERVOUS · DEBILITY

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC SPECIFIC No. 28.

Vital Weakness and Prostration from over work or indiscretion, is radically and promptly cured by it. Been in use 20 years,—is the most successful remedy known. Price $1 per vial, or 5 vials and large vial of powder for $5, sent post-free on receipt of price. Humphreys' Homeo. Med. Co. Illust'd Catalogue free. 109 Fulton St., N. Y.

A vendre par LEON ABLAUD.

L.S.L.

Prenez AVIS !

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884,

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

à Distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE......	$150,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .... .. de	50,000..	50,000
1 Lot de.....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à tous les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite par la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'expresse sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (enregistrées) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Crescent Insurance Company vs. H. H. Baker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,301.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Henry H. Baker, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute la moitié de l'ilet numéro vingt-six sur le plan original du faubourg Rickerville ou ilet numéro deux cent vingt-huit, sur le nouveau plan de la ville de Jefferson, maintenant Sixième District de cette ville, borné par les rues Camp, Chestnut et Octavia et l'Avenue Peters et composé des lots numéros sept, huit, neuf, dix, onze, douze, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit, et une moitié de chacun des lots numéros six et dix-neuf, mesurant, en tout, deux cent soixante-dix pieds de face à la rue Chestnut, la même façade sur la ligne qui les sépare de l'autre moitié du dit ilet et ayant soixante deux pieds un pouce de face à la rue Octavia et une façade de cent soixante deux pieds un pouce sur l'Avenue Peters. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Mme V. B. Merwin, par acte passé pardevant Geo. W. Christy, notaire en cette ville, le 4 août 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 juin—10, 17, 24—1, 8, 12 juil.

John Trisconi versus la succession de John Seamian (ou Seanlon).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,279.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Milneburg, dans la paroisse d'Orléans. Troisième District de cette ville. Etant une partie du lot numéro six de l'ilet numéro cent soixante-trois sur un plan de Milneburg, et formant une des encoignures des rues Columbus et Français et mesure trente pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur et façade à la rue Français de cent trente pieds, au pied français.

Acquise le 13 juillet 1868. Titre enregistré livre 95 fol. 243.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 juin—10 17 24 juil 1 8 12

John J. Chambers vs. Francis Sternberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,978—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 21 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certificats d'actions, Nos 1 2 et 3, donnant droit à Francis Sternberg, le défendeur, à trois actions au pair de $100 chacune en tant qu'il se rend aux conditions et obligations de l'acte de société de Elliott, Segendorph & Co, signé respectivement les 3 et 4 octobre 1883, les certificats Nos 1 et 2 sont payés en plein et $50 payés sur le certificat No 3. Les dits certificats sont enregistrés à mon bureau et peuvent être examinés quand on le désirera.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 juin—10,17, 1 .

Chas Lafitte versus Rév. Jeremiah Blackstone, comme représentant de la Second Free Will Baptist Church.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle Orléans—No 4050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Marigny, Urquhart, Morales et Mandeville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent soixante pieds sans pouces; étant une portion du lot de terre désigné par le numéro onze sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 11 avril 1845 et annexé à un acte du 23 août 1845, pardevant T. Seghers, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre est borné sur le côté le plus près de la rue Mandeville par le balance du lot numéro onze.

Saisi dans l'affaire—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 mai—12,20,27—juin 3,10,14

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Françoise Delphine Knoul Livaudais et (Pierre S. Wiltz Jr., administrateur public, en possession actuelle.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9770—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, de quelque sorte, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Casacalvo, entre Union et Français. Le dit lot mesure, en pied français, 30 pieds de face à la rue Casacalvo, 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à F. D'Hémécourt, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Jean Baptiste Azaretto.

Ensemble avec trente-trois actions maintenant réduites à trente-et-une actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de soixante-dix piastres ($62) échéant le 1er mars 1885 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la Banque comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Françoise Delphine Knoul Livaudais en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 28 septembre 1836, avec l'acte du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 mai—27—3,10,17,24,28 juin.

Compagnie d'assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Ezekiel John Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,019—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 20 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro soixante-trois à Hurstville, et borné par les Avenues St Charles et Nashville et les rues Cornelius et Arabella, sur un plan de B. Buisson, en date du 17 mars 1837, déposé en l'étude de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Le dit ilet mesure deux cent quarante-trois pieds quatre pouces de face à l'Avenue St Charles, quatre cent vingt-six pieds quatre pouces sur la rue Arabella, deux cent quarante pieds de face à la rue Cornelius et trois cent cinquante-six pieds huit pouces de face à l'Avenue Nashville.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de James E. Zunts, par acte pardevant W H. Pascoe, notaire, le 19 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

20 mai—20,27—3,10,17,20 juin

Succession de Christian Haindel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1160—En vertu d'un writ de fieri facias contre Louis Haindel, tuteur datif des mineurs dans cette affaire et en faveur du plaignant (in rule) Martin Haindel, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 24 juin 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain terrain numéro quatorze, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro dix-neuf borné par les rues Joséphine, St. André, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds.

2° La moitié indivise d'un certain terrain numéro trois, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 48, borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3° La moitié indivise d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet numéro quarante-sept borné par les rues Septième, Huitième, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure vingt-six pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de trente-six pieds entre lignes parallèles, et à cette distance de la rue Septième le dit lot se rétrécit en largeur, entre lignes parallèles, quatre-vingt-neuf pieds à la ligne du fond où il mesure seize pieds de largeur, d'après un plan de Moellhausen en date du 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27mai—29—5 juin 12 19 24

Voss Bros vs Forchheimer Bros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9468—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, désignée sur le plan comme lot No 18 de l'ilet No 27; le dit ilet est borné par les rues Magasine, Camp, Constantinople et Marengo, et le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—17,24,31—7,14,17 juin

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanic, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 post de Gretna.

S. D. HARVEY, propriétaire

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Successions d'Eugène Gorrondona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrondona, No 9090, Division A, No 10,863, Division C., de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Philip, Première et Magnolia, et forme l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

3juin—3 7 14 21 28 juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magasine et Melpomène.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Meyer.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 9199.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 24 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasine, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant comme suit: le lot No 12, 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Magasine, même largeur dans le fond, faisant face sur une allée commune aux dits lots et à d'autres, sur 110 pieds de profondeur, et le lot No 13, formant l'encoignure des rues Magasine et Melpomène, 23 pieds de face à la rue Magasine, la même largeur sur la dite allée, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, ayant chacun un salon double et environ 6 chambres, gaz partout, hydrant, citernes, cour partiellement briquetée, &c., et portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magasine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie. 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux afin de garantir la vente.

Acte de vente par devant W. O. Hart, notaire, 91 rue St-Charles, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.

5 juin—5 7 10 14 21 28 juil 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui augmente de valeur dans le Six à me District, sur la rue Télédano, entre Annonciation et Chippewa.—Succession de Catherine Burns, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.—No 11,249.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 juin 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Télédano, Chippewa et Annonciation et l'Avenue de la Louisiane, sixième district de cette ville, et mesure 27 pieds de face à la dite rue Télédano sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en plus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant, de 10 pour cent, sera requis sur les lieux pour lier la vente.

7 juin—7,14,21,28—5,12 juil

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Phillipp Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,199—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Meyer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 juin—11,15,20

Succession de Mme Margaret Bechering

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,916—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Beckering, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 juin—11,15,20

Succession de Thomas Nightingale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,527—Division A—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Nightingale, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11 juin—11,15,20

Succession de Henry Renshaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,950—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. A. R. Renshaw, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

5 juin—5, 10, 14.

Succession de Charles Charbonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,510—Division E—Attendu que Doreen Louis Charbonnet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Charbonnet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

5 juin—5, 10, 14.

Succession de Mme Veuve Cora Ann Slocomb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,954—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Tobias G Richardson et Albert Baldwin, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

8 juin—8,12,17

Succession de Dizier Riche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,554—Division D. Attendu que Auguste Riche a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dizier Riche, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

8 juin—8,12,17

Hippolite Patchoux vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,805—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Hippolite Patchoux et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte présenté par Henry Weber, syndic provisoire, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

8 juin—8,12,17

Succession de John L. Scurry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,386—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Andrew Hero Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

3juin—3,7,12

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des affections nerveuses, soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitée sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE CONSTABLE.

E. Wood Perry vs J. J. Sullivan.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 5977—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au No 92 rue Bolivar, VENDREDI, le 13 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc., selon un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable.

3 juin—3,8,13

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Frederick Hottinger.

No 10,861.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—MARDI, le 19 juin 1884, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue Carondelet et de l'Avenue Napoléon, il sera vendu à l'encan—

Certains effets mobiliers, meubles de maison etc, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

8 juin—8,14,16,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale, sur la rue Royale, près de l'Hôtel St Louis.

Une belle Résidence et terrain

sur la rue des Remparts, avec les lots qui touchent, sur la rue Ursulines; et

Une résidence très commode,

sur le Chemin du Bayou, près la rue Tremé.

VENTE A L'ENCAN, A CREDIT.

Mme R. J. Taney vs. Mlle I. Fostall.

No 11,243—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans la susdite affaire, le 26 mai 1884 et signé le 30 mai 1884, par l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—

1° Le magasin et propriété de résidence centralement situé Nos 96 et 98 rue Royale, dans l'ilet borné par les rues Royale, St Louis, Conti et le Passage de la Bourse; le lot mesure 88 pieds 5 pouces de face à la rue Royale, 126 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Conti, 63 pieds 10 pouces 5 lignes sur la première profondeur sur le côté de la rue St Louis 30 pieds sur la ligne parallèle à la rue Royale, 63 pieds 10 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur vers la rue St Louis et 34 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec une belle bâtisse double en briques, avec deux étages, ayant rez-de-chaussée dans le centre de la bâtisse, un grand corridor pavé, deux grands magasins et dans l'étage supérieur dix chambres à coucher, un cabinet et deux petites chambres, un balcon de face à la rue et à la cour. Une bâtisse en briques à trois étages, bâtie dans le fond du terrain, ayant six chambres, cour briquetée, water-works, cuve, etc, gaz dans le principal corps de logis avec installations. Cette propriété commande $145 par mois et sera vendue sujette à un bail échéant en septembre 1884.

2° La jolie résidence en briques à deux étages No 264 rue Remparts, côté nord, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Le lot mesurant 63 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 152 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté vers la rue Ursulines, 136 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de côté vers la rue Hôpital, de la courant vers la rue Ursulines 26 pieds 7 pouces, de là vers la rue Remparts 3 pieds 6 pouces et finalement vers la rue Ursulines 26 pieds 3 pouces et 5 lignes, joignant la première ligne de côté de la dite propriété.

Ensemble avec la jolie et agréable résidence pour famille, ayant sur le rez-de-chaussée un grand corridor, salon et salle à manger avec porte à coulisse et armoire, à l'étage supérieur, corridor, deux chambres à coucher avec cabinet et un grand balcon sur la rue Remparts. Une bâtisse en briques adjacente avec deux étages, le corps de logis du bas pour cuisine, trois chambres pour servantes, chambre à bain, et à l'étage supérieur cinq chambres et balcon, gaz avec chandeliers dans le corps de logis, cour, bassin, water-works, puits en briques, cour avec jardin ornemental ayant arbres fruitiers et fleurs.

3° Une maison en briques à deux étages sur la rue Hôpital ou Chemin du Bayou, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou et les rues Quartier, Tremé et Marais. Le lot mesure 20 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 94 pieds sur la ligne la plus près de la rue Marais, 46 pieds de profondeur sur une première ligne parallèle à la rue Tremé, puis courant à un angle droit vers la rue Marais 6 pieds puis courant sur une ligne parallèle à la rue Tremé 12 pieds, puis 12 pieds sur une ligne parallèle à la rue Tremé, puis revenant à un angle droit 6 pieds, puis 22 pieds sur une ligne parallèle à la rue Tremé et 20 pieds de largeur sur la ligne du fond et face à une de 4 pieds en commun à la dite propriété et autres et faisant face à la rue Tremé.

Ensemble avec une résidence en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon et salle à manger avec porte à coulisse quatre chambres, chambre à coucher avec cabinet de toilette, balcon sur la rue, une cuisine en briques à deux étages touchant la maison, ayant au rez-de-chaussée cuisine et deux chambres à l'étage, cour pavée, water works, cuve, etc.

Cette propriété est vendue sujette au bail se terminant en septembre 1884, au prix de $30 par mois.

Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse d'Encan St-Charles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente en billets des acquéreurs divisés en coupons, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantie par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété vendue.

Les actes devront renfermer toutes les clauses de sécurité habituelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 et feront, au comptant, au moment de la vente, un dépôt de 10 pour cent. L'acquéreur de la propriété rue Royale, premièrement décrite, devra assumer comme partie du prix d'achat le paiement d'un billet de $6000 réduit à $5000 dû le 9 avril 1885, garanti sur la dite propriété par le privilège du vendeur.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, notaire, No 21 Commercial Place.

1er juin—1,7,14,21,28—5 juil

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Bernard Meyer contre ses créanciers. } No 11,560.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétitionnaire, Bernard Meyer, est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue, en cette ville, pardevant Benjamin Ory, notaire, SAMEDI, 21 juin 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit Bernard Meyer et pour élire un syndic. En attendant, toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Nlle-Orléans, 7 juin 1884.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 juin—3f en 10 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Wm Spreen & Cie vs. leurs créanciers—No. 11,520—Division B.

ORDRE DE COUR—Que la demande pour un répit soit ici enregistrée, qu'une assemblée des créanciers de Wm Spreen & Cie. soit tenue par devant E. A. Peyroux, Esq. notaire en cette ville, le 7me jour de juillet 1884, à 11 heures a. m., et que Ambrose Smith, Esq. avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Wm Spreen & Cie soient suspendues.

Nlle-Orléans, 3 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-greffier.

4juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Wm Spreen Co., vs. leurs créanciers. } No 11,438, Cour Civile de District Division D.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné que la cession ici faite par l'insolvable raison sociale Wm Spreen & Co. soit acceptée au profit de leurs créanciers. Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale soit appelée LUNDI, le 23ème jour de juin 1884, au bureau de E. J. Blanchard, un notaire en cette ville, comme il est prescrit par la loi, et que J. H. Ferguson, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que toutes procédures contre la dite raison sociale et contre ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 23 mai 1884

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John J. McGinnis vs. Ses Créanciers. } No 11,348, Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession de la propriété du pétitionnaire John J McGinnis soit et est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Relle, Esq, notaire, le 12me jour de juin 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit John J. McGinnis soient suspendues.

Il est en outre ordonné que Bernard Titche, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 mai 1884.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11mai—3f

ANT. CARRIERE, B. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 133 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT

ACTIONS ET BILLETS.

328 Actions de $100 chaque du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie.

20 actions de la Germania National Bank.

Une action du New Louisiana Jockey Club.

Une action du fonds capital de la Bourse au Coton, de la Nlle-Orléans.

Succession de William A. Bell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D No 11,412.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 17 juin 1884, il sera vendu, à midi et demi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1884, les actions et billets suivants, appartenant à la susdite succession savoir—

1° **Une action du New Louisiana Jockey Club** au nom de William A. Bell, de $100, d'après certificat No 109, daté Nouvelle-Orléans avril 27 1880.

2° **20 actions de la Banque Nationale Germania, de la Nlle-Orléans,** de $100 chaque, d'après certificat No 242, au nom de William A. Bell.

3° **8 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière de la Métairie** de $100 chaque d'après certificat No 11, au nom de William A. Bell, daté Nlle-Orléans, 16 janvier 1884.

4° **Une action du fonds capital de l'Exposition internationale de coton d'Atlanta,** de $100, d'après certificat No 450 au nom de William A. Bell, daté d'Atlanta, 29 novembre 1881.

5° **50 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière** de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 1, au nom de William A. Bell, daté 1er janvier 1884.

6° **50 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière** de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 2, au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1884.

7° **10 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière** de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 7, au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1884.

8° **100 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière** de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 13, au nom de Wm A. Bell, daté 8 février 1884.

9° **110 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière** de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 15, au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle Orléans, 9 février 1884.

10° **100 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière** de la Métairie de $100 chaque, d'après certificat No 14, au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle-Orléans, 188

11° **100 actions du fonds capital de l'Association du Cimetière** de la Métairie de $100 chaque, d'après certificats Nos 3 et 4, au nom de Wm A. Bell, daté Nouvelle-Orléans.

12° **Une action du fonds capital de la Bourse au Coton** de la Nouvelle-Orléans d'après certificat No 20, au nom de Wm A. Bell.

BILLETS A ORDRE.

13° **Un billet à ordre de $561 50,** tiré par B. Dreyfus à l'ordre de Bell, Wisdom & Co., et par eux endossé, daté 19 août 1880, payable à 90 jours de date, lequel billet a été protesté pour non paiement le 20 novembre 1880 par Joseph Cohn, notaire, d'après certificat annexé au dit billet.

14° **Un billet à ordre de $1300** tiré par B. Dreyfus à son propre ordre et par lui endossé, daté 24 août 1880, payable à quatre mois de date.

15° **Un certain billet à ordre de $1200** tiré par B. Dreyfus à son propre ordre et par lui endossé, daté Nouvelle Orléans, 24 août 1880, payable à 90 jours de date.

16° **Un billet à ordre de $683 90/100** tiré par John G. Rowland à l'ordre de MM. Bell Wisdom & Co., daté Nlle-Orléans, 2 septembre 1880 payable à un jour de sa date.

17° **Un billet à ordre de $367 18** tiré par Frank A. Yuille à son propre ordre et par lui endossé, daté Nouvelle Orléans, 31 août 1880, payable à 60 jours de date.

18° **Un billet à ordre de $230 10** payable à 90 jours de date tiré par Frank E. Yuille à son propre ordre et par lui endossé.

19° **Un billet à ordre de $3762 23** tiré par Edward S. Levy à l'ordre de Bell, Wisdom & Co., par eux endossé, daté Nlle-Orléans, 2 août 1880 payable à soixante jours de date.

20° **Un billet à ordre de $1759 53** tiré par Edward S. Levy à l'ordre de Bell, Wisdom & Co, daté Nlle Orléans, 11 août 1880, payable à 90 jours de date.

21° **Un billet à ordre de $3952 45** tiré par Edward S Levy à l'ordre de Bell, Wisdom & Co. et par eux endossé, daté Nlle-Orléans, 11 août 1880, payable à cinq mois de date.

22° **Un billet à ordre de $1639 77** tiré par Edward S Levy à l'ordre de Bell, Wisdom & Co, par eux endossé daté Nlle-Orléans, 18 août 1880, payable à 90 jours de date

Conditions—Comptant sur adjudication et avant transfert.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment des adjudications. Les transferts seront donnés au bureau de A. T. & Omer Villeré, avocats de la susdite succession, No 21 Commercial Place.

5 juin—6,14,17

Actions d'assurance et polices d'assurance.

Succession de Wm. A. Bell—No. 11,412—Division D.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 17 juin 1884, il sera vendu à midi et demi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé le 4 juin 1884 les actions suivantes, savoir:

Une action du fonds capital de l'Association des Veuves de la Louisiane au nom de William A. Bell, de $1500, d'après le certificat No 43, daté Nouvelle-Orléans 26 juillet 1872.

12 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans de $50 chaque au nom de Wm A. Bell, d'après le certificat No 191, daté Nouvelle Orléans 30 avril 1884.

Une police d'assurance sur la vie de Thomas Witherspoon sur la Société Equitable d'assurance de la vie de New York, pour $10,000, d'après police No 20,414, datée 21 avril 1867. Sur la susdite police une prime de $237 50 est payable le 29 avril de chaque année durant l'existence du dit Thomas C. Witherspoon. La dite police a été assignée par le dit Witherspoon à Wm A. Bell & Co de la Nouvelle-Orléans le 12 mars 1879, d'après assignation annexée à la susdite police.

Une police d'assurance sur la vie de Thomas C. Witherspoon sur l'assurance de la vie de la Compagnie d'Assurance Etna de Hartford, Conn., pour la somme de $5000 d'après la police No 86,805, datée de la ville de Hartford le 18 février 1872, sur laquelle police une prime de $159 50 est payable le 18 février de chaque année durant l'existence du dit Witherspoon. La dite police a été assignée au défunt Wm A. Bell par le dit Witherspoon le 22 avril 1874, d'après assignation annexée à la dite police.

Conditions, comptant sur les lieux avant le transfert.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment des adjudications. Les transferts seront donnés au bureau de A. T. & Omer Villeré, avocats de la dite succession, No 21 Commercial Place

5 juin 6,14,17

Terrains vacants sur les rues Orléans et Ste-Anne

Succession de Madame M. D. Plantey, No 10 663.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 juillet 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 mai 1884—

1° Un lot de terre situé au faubourg Tremé en cette ville, désigné par le No 7 de l'ilet No 76, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans, entre les rues Claiborne et Derbigny sur 73 pieds 9 pouces de profondeur.

2° Deux lots de terre désignés par les Nos 19 et 20 de l'ilet No 16, mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Ste-Anne, entre les rues Miro et Galvez, sur les profondeurs suivantes, savoir: le lot No 19, 161 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 18, et 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 20, et le lot No 20, 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 19, et 161 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 juin—3,14,21 28—5 juil

Elégante Résidence en bois à étage à deux corps de logis sur l'Avenue de la Louisiane Nos 9, 9 et 211, dans un charmant voisinage.

Blanche Heebe vs. Estelle Heebe et al. No 9,410.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Vente pour effectuer un partage

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 28 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 24 mars 1884 et signé le 4 avril 1884, la propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par l'Avenue de la Louisiane, et les rues Teledano, Coliseum et Prytanée, désignés par les Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No 17, lesquels trois lots de terre mesurent ensemble 86 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistent en une maison de résidence en bois à étage à deux corps de logis, couverte en ardoises, construite à distance de la rue et côtés, chaque corps de logis renferme salon double, salle à manger, office, cuisine, lieux d'aisance et cabinet au rez-de-chaussée et au dessus, quatre chambres à l'étage supérieur de la maison, chambre à bain, un grand hangar couvert en ardoises, ayant quatre chambres, deux citernes, cour carrelée, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

La propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1884, à raison de $70 par mois. Gaz dans la maison, avec lustres et installations.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 0/0 d'intérêt de date jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être maintenue assurée et la police d'assurance transférée jusqu'au paiement définitif des billets. L'acte de vente devra contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ainsi que se soumettre à toutes les clauses de sécurité d'usage. L'acheteur assumera en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

27 mai—27,31—juin 7,14,21 et 28

Terrain d'encoignure, faisant face au Lac Pontchartrain et près de l'Hôtel Washington.

"Succession de John Scanlon."

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 mai 1884.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la ville de Milneburg, paroisse d'Orléans; Lequel lot de terre forme encoignure aux rues Français et Columbia, mesurant mesure française 30 pieds de face à la rue Columbia sur une profondeur et façade à la rue des Français de 130 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'état et de ville dues en 1884.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Portion de terre sur le Chemin de Gentilly, près de la station du Railroad Pontchartrain.

Succession de Gaudrie Eugène.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—Il sera vendu à l'encan, le SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 2 juin 1884, la propriété en vente, savoir—

Une portion de terre désignée par le No 1, ainsi que les améliorations qui en dépendent, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly, à une distance d'environ trois milles du marché du Second District et à une distance d'environ quatre arpents du Louisville & Nashville Railroad (ci-devant station à Gentilly du Railroad Pontchartrain). Laquelle portion de terre mesure un arpent de face au Chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout d'après plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets portant 8 0/0 d'intérêt de date jusqu'à parfait paiement et hypothèque.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas Rollo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8,14,21,28—5,12 juil

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie résidence cottage, à deux corps-de-logis.

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de feue Sarah H. Graham.

Cour Civile de District, Dossier de la Cour No. 10,651.

—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 9 juin 1884, dans l'affaire de la succession de feue Mme Sarah H. Graham, No 10,651 du dossier de la cour, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Constance ou Live Oak et Laurel, désigné comme lot No 1, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade à la rue Première, de 1 0 pieds, lequel terrain forme l'encoignure des rues Première et Constance.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois solidement construite, à deux corps de logis, recouverte en ardoises, avec une bâtisse à un étage (dépendance) ayant tout ensemble 9 chambres de chaque côté avec gaz et installations de gaz dans toute la maison, cuv., dans chaque cour, allée, hangar, lieux d'aisance à chaque corps de logis, louée à raison de $40 par mois. La propriété peut être examinée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente incluant l'hypothèque spéciale et lien de vendeur. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1884, et devra faire un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire aux frais de l'acquéreur

10 juin 10,15,24,29—6 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Bernard Finnan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 12 rue Carondelet—LUNDI, le 1er juin 1884, à midi à la Bourse d'encan Arcade rue Magasine, entre Natchez et Gravier en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 13 mai 1884 dossier No 11,251, pour le compte de la succession de Bernard Finnan, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas, Ste Thérèse, mesurant 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 1 4 pieds 11 pouces et 2 lignes, et borné, dans le fond par une allée en commun, de 20 pieds de largeur, pour l'usage du dit lot et des autres

Conditions Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884 en sus du prix de la vente. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur

14 mai—14,25,1,8,15 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franklin Millard, décédé.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI le 21 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B en date du 15 mai 1884 dans l'affaire de la succession de Franklin Millard, décédé, dossier No 10,537, à l'encan il sera vendu—

La partie indivise 15/288 d'un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Poydras et Lafayette, désigné par le No 3 et mesure 22 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 104 pieds 6 pouces, sept à 4 lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à deux étages connu comme No 109 rue St-Charles avec bail à H. Kolling & Co., jusqu'au 30 septembre 1884.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues et exigibles en 1884

2 mai—20, 25—1, 8, 15, 21 juin.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville.

Succession de Grégoire et Anne Cantens.

No 10,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans l'affaire ci-dessus, par l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 avril 1884, et signé le 1er mai 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Neuf lots de terre à McDonoghville,** dans l'ilet No. 29, bornés par les rues Laperouse, Socrate, Jefferson et Adams, désignés par les Nos. 1 à 3 et 7 à 12, sur un plan de Pilié, le 18 février 1860. Les lots Nos. 1 et 2 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Adams. Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds. Les lots Nos 7, 8, 10 et 11 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Jefferson et Socrate et le lot No 11 forme l'encoignure des rues Jefferson et Lapeyrouse. Le lot No 9 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 120 pieds.

2° **Trois lots de terre** à McDonoghville, dans l'ilet No 36 bornés par les rues Jefferson, Adams, Rangé, Prévost et Americus, désignés par les Nos 3, 11 et 12 sur le plan ci-dessus mentionné.

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Prevost, sur une profondeur de 120 pieds (au pied français). Le lot No 11 mesure 60 pieds de face à la rue Americus, sur une profondeur de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Adams et Americus, (au pied français), et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 150 pieds, (au pied français).

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans qui devra être garanti par billets d'acquéreur; ils devront être divisés en parties égales pour effectuer un partage entre les héritiers et payables un an et deux ans après leur date, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et devront être garantis de leur paiement par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront le droit de payer tout le montant du prix de leur adjudication ou plus d'un tiers au comptant. Les actes de vente doivent contenir les clauses de non aliénation et, en cas de procès, les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1884, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor, notaire, No 170 rue Commune.

6mai—6 17 24 31 juin7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terre et terrains de ville.

Keiffer & Gardner vs. leurs créanciers.

No. 6290—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1884, il sera vendu à l'encan—

1° Une portion de terre au Landing Cotile, maintenant Boyce, dans la paroisse Rapides, ayant 83 pieds de face à la rive droite de la Rivière Rouge, près de l'embouchure du Bayou Jean de Jean, s'étendant dans le fond de 90 pieds, ayant 8484 pieds carrés et bornée en bas par la terre de Mme Anna G. Boyce.

2° Une autre portion de terre au même endroit, séparée de celle ci-dessus par un chemin public, ayant 89 pieds de face à une rue imaginaire et s'étendant dans le fond de 110 pieds, ayant 9790 pieds carrés et est bornée sur tous les côtés par les terres de Mme Anna G. Boyce. Les améliorations consistant en un grand magasin et entrepôt en bois avec mansarde.

Les dites propriétés ont été acquises de Henry A. Biossat, par acte pardevant Chas. G. Andry, notaire, le 14 mars 1880.

3° Dix-sept et demi acres de terre dans la paroisse De Soto, formant une portion dans le quartier nord-ouest et le quartier sud ouest de la Section No 16, Township 12, Range No 13, acquis de Frank P. Collins, le 29 novembre 1881, et enregistré dans le livre T. folio 513.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Andrew Hero Jr., notaire.

13 mai—13 24 31—7 14 juin

Mme HONORE, sage-femme, et médecin pour dames, 160 St-Louis et 161 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Recevant en pension depuis 35 ans, elle se recommande à ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Bail, meubles de bureau, installations de magasin et de gaz, coffre-fort en fer, vitrine, élévateur, le contenu, livres et comptes à recevoir.

M L Navra vs. ses créanciers.

No. 10,232—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 21 juin 1884, à onze heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 167 de la rue du Canal, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus.

Le bail des lieux No 167 rue du Canal expirant le 30 décembre 1884 au taux de $250 par mois payables mensuellement.

—Aussi—

Les meubles de bureau, installations, appareils à gaz, coffre fort en fer, vitrine, ascenseur, livres, comptes ouverts billets à recevoir.

—Aussi—

Deux actions de $25 chacune de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, sur lesquelles $15 ont été payées.

Quatre actions de la N. O. Package & Delivering Company, de $25 chacune.

Conditions—Comptant.

11 juin—11,16,21

Propriété du Troisième District

Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot,

Rue Levée, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

Succession de Jose Barba.

No 10,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 14 juin 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1884, pour le compte de la dite succession, savoir:

Trois certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Marigny, Victoire et Champs-Elysées désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer général, en date du 9 novembre 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville, les dits lots mesurent au pied américain, à savoir: le lot No 4, 16 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la dite rue Levée, le No 5, 16 pieds 11 pouces de face à la rue Levée, le lot No 6, 17 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur à chacun de ces lots de 62 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles comprennent une bâtisse en briques à un étage divisée en trois corps de logis, avec deux chambres de chaque côté, et une bâtisse en briques à un étage dans le fond, avec une chambre de chaque côté.

La dite propriété a été acquise par le dit feu José Barba de Samuel Marx, par acte passé le 13 décembre 1859 pardevant Philippe Lacoste, notaire, et enregistré au bureau de transfert, livre 79, folio 483

Termes et conditions—Une moitié ou plus au comptant, le reste à un crédit de un ou deux ans au gré de l'acquéreur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilèges et liens de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de sécurité et de non aliénation. 5 pour cent d'honoraires d'avocat, etc. L'assurance devant couvrir et garantir le montant des billets et le transfert de la police, etc. L'acquéreur assumera, en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1884 et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis par les encanteurs au moment de la vente. Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage

—DE—

Propriétés de valeur dans le Premier et le Troisième District.

Comprenant des magasins dans les rues Nouvelle-Levée et Commerce, etc.

Propriété de résidence, rue Columbus, entre Villeré et Marais.

Dans l'affaire de Wilson Tirrell et als. vs Edward Tirrell

No. 10,797—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI, 10 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 26 mai 1884 et signé le 30 mai 1884 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cinq terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters (anciennement New Levée), Lafayette, Commerce et Girod, les dits lots sont désignés par les Nos 18, 58, 60, 61 et 62

Les lots Nos 18, 58 et 60 d'après un plan ou dessin attaché à un acte passé pardevant Theo Guyol notaire en cette ville le 27 novembre 1870, lequel dit plan ou dessin a été fait par L. H. Pilié, voyer, le 29 octobre 1870, d'après le dit plan ou dessin, le lot No 18 mesure 20 pieds un pouce de face à la rue Peters (anciennement New Levee), sur une profondeur, entre lignes parallèles de 75 pieds 3 pouces, et les lots Nos 58 et 60 et touchant et mesurant chacun 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Commerce et 20 pieds 1 pouce de largeur à chacun dans le fond, par les profondeurs suivantes à savoir: le lot No 58 à une profondeur de 81 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale plus près de la rue Lafayette et 94 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot No 60, et le dit lot No 60 à une profondeur de 96 pieds 3 pouces sur la ligne latérale plus près de la rue Girod et touche dans le fond au lot No 18.

Le lot No 60 bis, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant J. Mossy, anciennement notaire en cette ville, le 1er juillet 1837, mesurant 20 pieds de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de 70 pieds, plus ou moins, et le lot No 62 d'après un plan de L. Pilié, daté du 26 mai 1837, attaché à un acte passé pardevant J. Mossy, anciennement notaire en cette ville, le 1er juillet 1837, et désigné également par le même numéro sur un plan figuratif, déposé comme plan No 9, en l'étude de E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, d'après lequel dit plan, le dit terrain mesure 19 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Commerce sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du lot No 61, et 96 pieds 3 pouces sur la ligne latérale opposée attenant au lot No 60 sur le dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent deux magasins en briques, solidement construits, désignés par les Nos. 112 et 114, rue Peters ou New Levee, par les Nos. 40, 42 et 44 rue Commerce, loués aux bail à MM Mohle & Cie.

2° Deux certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Villeré, Kerlerec et Planché, désignés par les Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par E. Surgi, le 20 janvier 1850, et déposé en l'étude de J. Aguisse, anciennement notaire en cette ville, d'après lequel ils mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Columbus, 150 pieds 3 pouces et lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant, les acquéreurs devant faire les billets payable à leur propre ordre et l'acte devant contenir la clause de non aliénation et les billets devant être assurés et les polices transférées aux détenteurs des billets, de plus ils devront assumer les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de vente. Les acquéreurs seront requis de payer 10 pour cent du prix de la vente au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7juin—7, 14, 21, 28—5, 10 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et vaste terrain dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de Heinrich Arbiter et al vs Barbara Nuss.

No 11,258—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1884, et signé le 24 mai 1884, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies et servitudes y attachés ou y appartenant en quelque sorte, et situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Jackson et Joséphine, mesurant d'après un plan de L. Reusetaun, voyer, en date du 8 septembre 1883, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois, à un étage, désignée par le No 461 rue Annonciation.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la portion à crédit à un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente. Dix pour cent du prix d'acquisition, comptant seront requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. B. Whitaker notaire aux frais des acquéreurs.

28 mai—28,31,7,14,21 28 juin

LAKE PARK HOUSE,

West-End,

Par J. GALATOIRE.

A l'honneur d'annoncer au public en général et à ses amis en particulier qu'il vient d'ouvrir un restaurant sous le susdit nom, où les gourmets seront sûrs de toujours y trouver une cuisine de premier ordre et à des prix très modérés.

L'...

COM...

Nui...

Prix ...

MANDE... et les Vapeur NE...

G. E. K...

G. P. ...

Adolphe

—Ainsi, soir? Alice —Adieu, lui. Cayou quence et Le... Le soir Tout ... tout franchit jardin, et, tude, ... tation. Arrivé —Alice Le ... C'était

Si le ...